

Le précurseur dépossédé

Hélène Maurel-Indart



Pierre Bayard, *Le Plagiat par anticipation*, Paris : Editions de Minuit, coll. « Paradoxe », 2009, 160 p., EAN 9782707320667.

Pour citer cet article

Hélène Maurel-Indart, « Le précurseur dépossédé », *Acta fabula*, vol. 10, n° 2, « Autour du *Plagiat par anticipation* », Février 2009, URL : <https://www.fabula.org/revue/document4889.php>, article mis en ligne le 01 Février 2009, consulté le 23 Avril 2024, DOI : 10.58282/acta.4889

Le précurseur dépossédé

Hélène Maurel-Indart

D'emblée, il faut être reconnaissant à Pierre Bayard : il ne prend pas prétexte de sa théorie sur le « plagiat par anticipation » pour légitimer une pratique qui trouve toujours, ici et là, des apologistes dont les motivations sont souvent suspectes. C'est même plutôt pour défendre « une certaine conception de l'honnêteté intellectuelle »¹, par souci d'authenticité et par de justes scrupules d'écrivain et de critique, qu'il entreprend de pousser plus loin encore la notion de plagiat, lui faisant subir un retournement chronologique franchement acrobatique, avec effet rétroactif : « il ne s'agira pas ici d'étudier l'influence, sur les œuvres littéraires, des événements futurs mais celle des textes à venir [...] »².

Les Oulipiens, comme le rappelle très clairement P. Bayard, ont la paternité du concept de « plagiat par anticipation » qui figure en bonne place dans leur second manifeste. P. Bayard fait aussi référence à une nouvelle de Georges Perec, *Le Voyage d'hiver*. À vrai dire, l'expression de « plagiat par anticipation » ne figure pas dans ce texte-là et, surtout, il n'est pas sûr que Perec nous invite à ce type d'interprétation. Certes, le jeune narrateur Degraël découvre un livre de Hugo Vernier qui « semblait n'être qu'une prodigieuse compilation des poètes de la fin du XIX^e siècle »³, pourtant datée de 1864 ! Certes, Degraël en déduit, le cœur battant, que « Vernier avait "cité" un vers de Mallarmé avec deux ans d'avance, plagié Verlaine dix ans avant ses "Ariettes oubliées", écrit du Gustave Kahn près d'un quart de siècle avant lui ! » Pour autant, la suite de l'enquête, à laquelle le jeune chercheur a finalement décidé de sacrifier tout son temps, le conduit sur une piste hallucinante mais à l'opposé d'une éventuelle forme de plagiat par anticipation : non seulement l'œuvre de Vernier, intitulée *Le Voyage d'hiver*, serait « la bible » où « les plus célèbres comme les plus obscurs poètes de la fin du XIX^e siècle, et parfois quelques prosateurs [...] avaient puisé le meilleur d'eux-mêmes », mais, comble de l'imposture, tous les exemplaires de cette œuvre magistrale ont mystérieusement disparu, l'un après l'autre, comme pour cacher définitivement le larcin de nos illustres poètes. Même l'exemplaire de Degraël a été détruit, lors des bombardements du Havre, en même temps que la

¹ *Le Plagiat par anticipation, op. cit.*, p. 17.

² *Idem*, p. 16.

³ *Le Voyage d'hiver*, Seuil, « Librairie du XX^e siècle », 1993, p. 20.

villa où il était conservé. La dimension quasi fantastique du dénouement donne le vertige et c'est sans doute là que réside l'intérêt de cette magnifique nouvelle : « Pendant près de trente ans, Vincent Degraël s'efforça vainement de rassembler des preuves de l'existence de ce poète et de son œuvre. [...] Il mourut, à l'hôpital psychiatrique de Verrières. »⁴

La notion de « plagiat littéraire » apparaît donc ailleurs, sous la plume de l'Oulipien Marcel Bénabou, qui en use avec finesse et humour dans *La Littérature potentielle*⁵ pour déjouer l'impression de plagiat que peuvent susciter ses savoureux doubles haï-kaï, qui sont en réalité des exemples parfaitement convaincants de ce que peut donner la pratique de la réécriture créative : je prends un poème de Victor Hugo et je recopie le début et la fin de chacun des vers pour aboutir à un nouvel objet esthétique, immanquablement marqué par le souvenir du texte-source, tout en brillant de son propre accomplissement esthétique :

Ceux qui passent

Disent, s'effacent,

Quoi, le bruit !

Quoi, les arbres !

Vous les marbres

Vous la nuit...⁶

Marcel Bénabou pousse plus loin encore la notion de plagiat par anticipation dans son essai intitulé *Pourquoi je n'ai écrit aucun de mes livres*. Face à son impuissance créatrice, il élabore des stratégies pour échapper à l'angoisse de la page blanche. Il en vient ainsi à se convaincre que les auteurs qui ont écrit *avant lui* les livres qu'il aurait voulu écrire sont des plagiaires par anticipation. Mais la pirouette ne vaut que pour un temps ; elle ne permet que provisoirement de désacraliser l'écriture, jusqu'à ce que le sentiment de frustration ne l'emporte finalement. Voilà dans quel esprit les oulipiens ont conçu la notion de plagiat par anticipation.

Nulle pirouette, nul canular en revanche, dans l'ouvrage de Pierre Bayard où la même notion est érigée en une théorie, sous la forme d'une démonstration

⁴ *Idem*, p. 32-33.

⁵ Gallimard, 1973, p. 201.

⁶ Texte-Source : *Les Contemplations*, III, 5, *Quia pulvis es*, 2e strophe.

apparemment imparable. « Un plan logique » invite le lecteur à suivre les trois étapes d'un raisonnement présenté comme irréfutable. L'auteur se démarque donc explicitement de ses prédécesseurs oulipiens pour lesquels la notion de plagiat par anticipation n'a comme but que de rendre « hommage à des écrivains antérieurs » mais qu'elle « n'implique pas en revanche, chez ces écrivains, l'intention délibérée de s'inspirer d'œuvres à venir ». ⁷ Suivrons-nous P. Bayard au-delà de la limite fixée par les Oulipiens dont l'esprit de provocation et d'humour visait à désacraliser les grands maîtres ?

En réalité, la notion de « plagiat par anticipation », telle que P. Bayard essaie de lui donner une valeur qui dépasse le syllogisme provocateur ou le raisonnement par l'absurde, ne peut prétendre à une légitimité théorique que dans la mesure où on la situe dans le processus de la réception, et non pas de la création. Cette distinction est essentielle. En effet, pour comprendre le type d'influence à rebours que décrit P. Bayard, il convient de se placer, non du point de vue du créateur, mais du point de vue du lecteur. Ainsi, le lecteur peut percevoir le roman de Maupassant *Fort comme la mort* comme un plagiat par anticipation de certaines pages de Proust sur la mémoire involontaire, parce qu'il y a de fortes chances qu'il ait lu la grande œuvre de Proust avant ce texte moins connu de Maupassant. Il faut donc absolument distinguer, pour comprendre cette notion de plagiat par anticipation sans la dénaturer, la chronologie réceptive de la chronologie créative. La théorie de P. Bayard aurait été plus convaincante si cette distinction avait été préalablement établie. Il faut effectivement insister sur la valeur proprement subjective de la notion de plagiat par anticipation. Prise dans un sens objectif, la notion se réduit à un anachronisme peu productif. Et s'il est légitime de prôner une histoire littéraire à rebours, c'est bien celle de la réception des œuvres. Qui lit quoi en premier ? Quels textes se trouvent proposés en priorité aux jeunes lecteurs dans les manuels scolaires ? Comment se constitue l'histoire de la littérature dans l'esprit du lecteur français ? Et on est alors troublé de voir à quel point la théorie de la réception ouvrent toutes grandes les portes à une histoire littéraire « mobile » ou « d'anticipation », comme le propose P. Bayard dans la troisième partie de son ouvrage. Il est fort probable en effet qu'un jeune lecteur gorgé très tôt de poèmes romantiques ne voie naïvement dans les *Rêveries du promeneur solitaire* un plagiat... par anticipation.

En ayant voulu aller plus loin que les Oulipiens, en forçant la notion d'intentionnalité, le paradoxe que constitue en soi le plagiat par anticipation ne tient plus vraiment. En effet, d'après P. Bayard, ce serait au moment de la création objective d'un texte antérieur que se produirait de manière consciente et intentionnelle le plagiat sur une œuvre qui n'existe pas encore... Or, ce vol

⁷ *Le Plagiat par anticipation, op. cit.* p. 25.

prétendument volontaire et antérieur à l'existence de l'objet volé n'est concevable, comme nous l'avons précisé, que dans une logique de réception de l'œuvre et non pas de sa production.

Les exemples qui devraient nous convaincre de la validité de la notion dans son sens objectif se heurtent à la même limite démonstrative. Ainsi, un premier exemple est donné de ce phénomène de plagiat par anticipation. Dans *Zadig*, et plus particulièrement dans la scène de la disparition du cheval, Voltaire aurait plagié la méthode d'enquête de Sherlock Holmes dans le *Chien des Baskerville*. Pour suivre cette hypothèse, il faudrait admettre que cette méthode de déduction logique est la propriété originale de Doyle, alors que ce type de raisonnement n'appartient ni à Voltaire, ni à son successeur, tant il met en œuvre une démarche universelle et commune à toute forme d'esprit de logique. Les deux écrivains ne font qu'exprimer une des multiples variantes d'une forme de raisonnement revêtant même chez l'un et chez l'autre deux portées assez différentes : tandis que Voltaire dénonce l'arbitraire et l'aveuglement des interlocuteurs de *Zadig*, Doyle, dans un tout autre registre, vise à mettre en valeur la toute puissance intellectuelle de son héros. Le premier critère de « ressemblance » retenu par P. Bayard pour prouver, d'un côté, l'originalité de Doyle, et de l'autre, le mimétisme de Voltaire, ne tient pas ses promesses, du moins dans cet exemple.

Mais comment ne pas résister au comique de l'absurde lorsque notre auteur avoue avec le plus grand sérieux que Voltaire aurait dû citer Doyle pour échapper à l'accusation de dissimulation, qui correspond au deuxième critère d'identification du plagiat par anticipation ? Quant au troisième critère, « l'ordre chronologique », il est présenté comme une évidence, sans être accompagné de la démonstration, tant attendue, de l'antériorité de Doyle sur Voltaire ! P. Bayard se contente d'attribuer notre difficulté à concevoir une chronologie inversée à la tradition scolaire. Ce qui aurait pu être effectivement souligné, c'est que les manuels les plus répandus présentent une histoire de la production littéraire et non de sa réception. Encore faudrait-il bien distinguer, répétons-le, entre ces deux types de chronologie.

Le quatrième et dernier critère d'identification du plagiat par anticipation est la dissonance : « Les passages plagiés par anticipation donnent l'impression de ne pas trouver exactement leur place dans l'œuvre où ils figurent. Et de montrer que le passage de *Zadig* n'a rien à faire dans un texte qui ne relève pas du roman policier. Or, qui dit que la méthode de déduction logique soit réservée à ce type de texte ? Bien au contraire ! Voltaire dans ses contes philosophiques est familier de ce genre de raisonnement qu'il se plaît à utiliser pour démontrer l'absurdité et le ridicule de nos certitudes et de nos préjugés...

Entraînée par la curiosité et par l'obstination de P. Bayard à nous démontrer la validité de sa théorie, nous acceptons de le suivre et nous sommes plus convaincues

par un autre exemple, évoqué précédemment, celui de Maupassant plagiaire de Proust. Les deux passages relevés sont confondants de ressemblance dans la forme et dans l'esprit. Vingt-quatre ans les séparent. Proust n'a vraisemblablement jamais lu ce texte de Maupassant ; c'est donc Maupassant qui s'est inspiré de Proust ! Mais là, notre affreux bon sens intervient et surtout notre dictionnaire crie « au secours ». Il y a un mot pour décrire ces phénomènes bien courants d'anticipation et de prémonition, celui de précurseur, dont l'existence semble injustement oubliée dans la démonstration présente. Rendons justice à Maupassant : un peu avant Proust, Maupassant exprime avec une subtile intuition un des aspects qui dominera la littérature du 20^e siècle : l'exploration du moi intérieur symptomatique d'une sensibilité exacerbée, aux formes les plus aigues de la perception et du « bouillonnement » indéfinissable de la vie... Maupassant précurseur, non seulement de Proust, mais de Sarraute, mais d'un vingtième siècle dépossédé de ses repères et voué à l'inquiétude aiguisée d'un moi à l'affût de son propre sens, de sa cohérence perdue : « les paroles adressées ailleurs coulent... je peux, si je veux, les saisir au passage, je peux les laisser passer, rien n'est exigé de moi, pas de regard cherchant à voir en moi si j'écoute attentivement, si je comprends... Je peux m'abandonner, je me laisse imprégner par cette lumière dorée, ces roucoulements, ces pépiements, ces tintements des clochettes sur la tête des ânon, des chèvres, ces sonneries de cerceaux [...]. »⁸

Dans la perspective d'une chronologie de la production littéraire, si ce n'est dans l'ordre de la réception des textes, la notion de précurseur offre une meilleure fiabilité que celle de plagiaire par anticipation. P. Bayard rappelle à juste titre l'entreprise de Borges de « recenser les précurseurs de Kafka » et il consent finalement, au détour de son raisonnement, à rendre toute sa place au lecteur, afin d'expliquer plus justement ces *impressions* toute subjectives de « plagiat par anticipation » : « Ce n'est pas Kafka seul⁹ par l'intensité de sa présence, qui remanie les textes de ses prédécesseurs, c'est le lecteur –éventuellement Kafka comme lecteur de lui-même- qui relit autrement les textes antérieurs à la lumière de l'œuvre de Kafka¹⁰. » Mais à la page suivante, le terme de « plagiaire » subit à nouveau une dilution et une déformation de sens dans une confusion avec celle de précurseur, comme si P. Bayard voulait à tout prix tirer le sens du mot plagiat dans le moule de sa théorie : « On peut dès lors accroître quasiment sans limite le nombre de précurseurs de Kafka, en recherchant des plagiaires très loin dans l'histoire ». Lapsus ? Véritable acte manqué pour rétablir l'orthodoxie des grands

⁸ *Enfance* de Nathalie Sarraute, p. 20, « Folio », Gallimard, 1983.

⁹ Pour être exact, il faudrait supprimer « seul ».

¹⁰ *Le Plagiat par anticipation*, *op. cit.*, p. 66.

écrivains ? « Plagiaires » se glisse, se love dans la phrase pour éjecter, détrôner l'intrus, le précurseur ! Le fils — celui qui devrait venir après — anéantit le père.

Le désir de P. Bayard d'inverser l'ordre de la filiation est au coeur d'un discours qui prend toutes les apparences de l'objectivité pour imposer la toute puissance d'une subjectivité. Le désir irréfrenable de l'origine, de la primauté, du pouvoir passe ici par la revendication de l'originalité en littérature, contre l'ordre têtue de la chronologie.

PLAN

AUTEUR

Hélène Maurel-Indart

[Voir ses autres contributions](#)

Courriel : helene.maurel-indart@univ-tours.fr